



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-lailleries.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

COMMUNE DE BOISSY L'AILLERIE

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Pour cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 13 avril 2022 par le conseil municipal.
Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

Ce budget a été établi avec la volonté et la nécessité :

- De maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Il mobilise des subventions chaque fois que possible. Il est présenté avec la reprise des résultats 2021.

La commune compte 2 budgets différents :

- 1- Budget principal communal
- 2- Budget annexe EAU

Chaque budget respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes)
- De l'autre, la section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

BUDGET PRINCIPAL

1) La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement qui permet à la collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-laillerie.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

Vue d'ensemble de la section fonctionnement :

	NATURE	MONTANT PREVU
DEPENSES	Atténuation de produits	45 000.00 €
	Charges à caractère général	750 300.08 €
	Charges de personnel	681 900.00 €
	Virement à la section investissement	284 000.00 €
	Autres charges de gestion courante	279 110.00 €
	Charges financières	40 000.00 €
	Dépenses imprévues	26 387.50 €
	Charges exceptionnelles	20 500.00 €
	Dotation provision	600.00 €
TOTAL :		2 127 797.58 €
RECETTES	Excédent antérieur reporté	224 523.58 €
	Produits des services	135 000.00 €
	Impôts, taxes, compensation	1 476 185.00 €
	Dotations et participations	157 989.00 €
	Autres produits gestion courante	131 000.00 €
	Produits exceptionnels	3 100.00 €
TOTAL :		2 127 797.58 €

2) La section d'investissement :

Equilibre budgétaire en recettes et dépenses pour un montant de 1 839 218 euros.

	NATURE	MONTANT PREVU
DEPENSES	Report déficit 2021	55 415.70
	Remboursement des emprunts	130 000.00
	Remboursement d'un trop perçu De taxe d'aménagement	120 000.00
	Achats divers (informatique, matériel de voirie, emballages, etc...)	45 500.00
	Travaux de bâtiments dont isolation Grenier mairie	80 000.00
	Aménagement de terrain	60 000.00
	Achat de divers terrains	340 000.00
	Travaux dans les écoles	70 000.00
	Extension Maison Médicale	424 302.30
	Création d'un plateau sportif et réfection du sol des deux tennis plein air	75 000.00
	Projet vidéoprotection	40 000.00
	Travaux de voirie	250 000.00
	Plantations	5 000.00
	Dépenses imprévues	20 000.00
Restes à réaliser	124 000.00	
TOTAL :		1 839 218.00 €
RECETTES	Subvention d'investissement	351 218.00
	Emprunt d'équilibre	530 000.00
	Remboursement TVA	174 000.00
	Taxe d'aménagement	50 000.00



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-lailleries.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

	Excédent de fonctionnement issu du budget 2021	200 000.00
	Virement de la section de fonctionnement	284 000.00
	Restes à réaliser	250 000.00
TOTAL :		1 839 218.00 €

L'autofinancement de la commune, c'est-à-dire sa capacité à rembourser le capital de ses emprunts et le financement en partie ou en totalité de ses projets d'investissement est de 284 000 euros auxquels il convient d'ajouter 200 000 euros prévu sur le budget 2021.

FISCALITÉ :

A la suite de nombreuses années sans augmentation des taux, le conseil municipal a adopté des nouveaux taux avec une augmentation de 5%, compte tenu que l'Etat diminue chaque année, pour notre commune, la dotation globale de fonctionnement (qui compense les services que la commune rend au nom de l'Etat : Etat civil par exemple).

Les nouveaux taux sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 26.96 % qui intègre désormais depuis 2021 le taux du Département de 17.18 % qui est reversé à la commune en compensation de la taxe d'habitation qui a disparu.
- Taxe sur le foncier non-bâti : 45.66 %.

BUDGET ANNEXE EAU :

Il retrace les activités liées au service de l'eau confié par l'affermage à la société SFDE (Une information spécifique a été faite il y a quelques mois).

Pour rappel :

Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 299 186.56 euros.
Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 166 746.39 euros.

En 2021, nous avons financé :

- 116 862.30 euros pour divers travaux nécessaires pour adapter le matériel et réseau au nouveau contrat.
- Pour 2022, il n'y a pas de travaux importants de prévus.

Le Maire : M. GUIARD